



## Devis pour construction neuve

Par **COURTOIS**, le **28/08/2008** à **14:08**

Nous sommes en pleine construction et nous avons signé un devis avec un maçon pour la construction de la maison et la mise en place de la charpente. Après réflexion, nous souhaiterions poser nous-même la charpente. Le fait d'avoir signé un devis nous engage t'il à faire poser la charpente par le maçon ?

Merci d'avance.